

DÉLIBÉRATION

SEANCE DU 3 FÉVRIER 2020

Etaient présents : M. de Bourrousse, Maire, M. Millot, Mme Dussous, Mme Poletto, M. Valentin, M. Thiémonge, Mme Sanches Mateus, M. Devred, Adjoints, M. Lombard, Mme Gaultier, Mme Le Guilloux, M. Martin, M. Bossis, M. de Saint-Romain, M. Chardon, Mme Karam, M. Landais, M. Saunier, M. Constantin, Mme Cavillier, M. Perrière, M. Seillan, M. Le Bricon.

Avaient donné pouvoir : Mme Lucas à Mme Le Guilloux, Mme Dumont à M. de Bourrousse, Mme Berton à M. Devred, M. Bigre à Mme Sanches Mateus, Mme Bignon à Mme Dussous, Mme Gavanou à Mme Gaultier, M. Rabany à M. Perrière, Mme Sautreau à M. Le Bricon, Mme Ratti à M. Seillan.

Etait absent non représenté : Mme Ndiaye.

CM-2020-002 Budget Primitif – Budget Principal de la ville – Exercice 2020

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-31,

Vu l'instruction comptable M14,

Vu l'avis de la commission finances du 30 janvier 2020,

Considérant que le compte administratif n'a pas encore été soumis au vote du conseil municipal,

Considérant le débat d'orientation budgétaire réalisé le 20 janvier 2020,

Considérant la présentation qui a été faite du Budget Primitif 2020 pour la Ville,

Après avis de la Commission Finances, Développement Économique, Ressources Humaines, Administration Générale du 30 janvier 2020,

Sur proposition de Monsieur Alain Thiémonge, rapporteur de ce dossier,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal par 32 voix exprimées, 23 pour, 6 contre (M. Rabany, M. Perrière, M. Le Bricon, M. Seillan, Mme Sautreau, Mme Ratti) et 3 abstentions (M. Saunier, M. Constantin et Mme Cavillier)

Article 1 : DÉCIDE de voter par chapitre le Budget Primitif 2020 de la ville, sur la base de l'équilibre suivant :

	RECETTES	DÉPENSES
FONCTIONNEMENT	19 790 036 €	19 790 036 €
INVESTISSEMENT	19 069 106 €	19 069 106 €

Article 2 : ADOPTE tel qu'annexé à la présente délibération, le budget primitif du budget principal de la ville pour l'exercice 2020,

Article 3 : Ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Monsieur le Sous-préfet de Saint-Germain-en-Laye,
- Monsieur le Trésorier.



Le Maire,

Arnaud de Bourrousse